LE DOSSIER

Constitution du dossier d'admission :

Renseignements au 04 79 70 70 14

Le dossier («dossier unique d'admission) est disponible :
- à Corolle,
- au CCAS de Chambéry,
- sur le site du Conseil Général de la Savoie (rubrique : hébergement personnes âgées).

Il est à renvoyer, complété, à Corolle (adresse ci-contre).

Un entretien de pré admission, formalisant les objectifs du séjour est proposé après reception du dossier.
Après accord avec l'établissement, la réservation sera effective sur versement d'une avance.

Ne pas jeter sur la voie publique - copyright CCAS

Hébergement temporaire
La Corolle
110, avenue d'Annecy
73000 CHAMBERY

Téléphone : 04 79 70 70 14
Fax : 04 79 33 89 28

Chambéry

Centre communal d'action sociale
www.chambery.fr

145, rue Paul Bert
BP 30368
73003 CHAMBÉRY cedex

04.79.60.50.20

CCAS DE CHAMBÉRY

Hébergement temporaire La Corolle

Soutien aux personnes désorientées et aux aidants

LE SERVICE

Situé dans les Hauts de Chambéry, en centre urbain, « La Corolle » d'une capacité de 10 lits accueille séquentiellement, des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou de maladies apparentées.

L'objectif est de permettre le plus longtemps possible le choix du maintien à domicile en proposant des périodes de répit aux aidants.

Pour la personne hébergée : le service favorise en un temps court la meilleure adaptation possible et s'inscrit dans le projet individuel du maintien à domicile.
Pour les aidants : le service propose écoute, information et conseil.

LA DUREE DE LA PRISE EN CHARGE

La durée maximale de séjour est d'un mois renouvelable trois fois sur une période d'une année civile.
La durée minimale de séjour est de 14 jours.

LES PRESTATIONS

Une équipe pluridisciplinaire formée et motivée accompagne dans un temps défini, de manière globale, la personne âgée souffrant de troubles cognitifs.

L'objectif est de garder la continuité de prise en charge entre le domicile et l'institution afin de préserver, voire de restaurer l'autonomie de la personne.

Restauration, blanchisserie, animation font partie des nombreuses prestations proposées.

Les différentes animations :
- Animations basées sur l'ensemble des actes de la vie quotidienne,
- Animations de loisirs et de socialisation :
  elles sont choisies en fonction du goût, des habitudes et des centres d'intérêt de chaque résidant.
- Animations thérapeutiques :
  elles sont basées sur l'estime de soi et autour des équipements tels que le jardin, la cuisine thérapeutique.

LES BÉNÉFICIAIRES

Pour bénéficier de ce service, la personne doit :

- Résider dans le département de la Savoie,
- Avoir un diagnostic établi par un neurologue ou par un service d'évaluation,
- Avoir au moins 60 ans sauf dérogation liée à un diagnostic précoce,
- Pouvoir s'adapter à la vie en collectivité,
- Ne pas avoir besoin d'aide systématique pour effectuer les transferts, les déplacements et la prise des repas,
- Ne pas avoir besoin de soins nécessitant une surveillance infirmière en permanence ou de soins de réadaptation.

LES TARIFS

Pour l'année 2014, les tarifs journaliers sont les suivants :
- Tarif «hébergement» : 53,82 €/jour
- Tarif «dépendance» Gir 5 - 6 :
  11,76 €/jour
  Soit à la charge du résidant :
  65,58 €/jour
- Tarif «moins de 60 ans» :
  87,93 €/jour